

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Kossi Eric AHIALEY

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætítia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

Membres ayant donnés pouvoir : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

Membres absents: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

Délibération n°20260624DEL14

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal
Bron-Cumbernauld

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

L'association culturelle Bron – Cumbernauld a pour but de promouvoir et de réaliser le jumelage de la Ville de Bron avec la Ville de Cumbernauld en Ecosse.

Les statuts de l'association Bron – Cumbernauld prévoient que deux représentants de la Ville de Bron sont membres de droit du Conseil d'Administration.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant explicitement ce mode de scrutin.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des délégués au sein de l'association culturelle Bron – Cumbernauld.

Sont candidats :

- M. MIRALLES-FOMINE Pascal
- M. BRUNET Grégory

2 candidatures ayant été déposées, en conséquence, sont désignés pour représenter la Ville de Bron au sein de l'association culturelle Bron-Cumbernauld :

- M. MIRALLES-FOMINE Pascal
- M. BRUNET Grégory

Le Maire,

Jérémy BREAUD